

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 8

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 8

Lausanne, le 15 Avril 1880.

XXV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — Correspondance, p. 161. — Règlement d'administration, (suite), p. 165. — Nouvelles et chronique, p. 173.

ARMES SPÉCIALES. — Aperçu des différents essais et travaux exécutés par l'artillerie suisse pendant les années 1877 et 1878, p. 177. — Circulaires et pièces officielles, p. 191. — Nouvelles et chronique, p. 192.

## CORRESPONDANCE

(Sur les fortifications.)

Nous avons reçu plusieurs communications fort intéressantes sur ce sujet qui est loin d'être épuisé.

Un officier fédéral expérimenté nous a adressé, en nous priant de les publier, les lignes ci-après :

Monsieur le rédacteur,

La manière avec laquelle vous avez traité la question, devenue palpitante, des fortifications qu'il s'agirait d'élever en Suisse, a été fort appréciée par nombre de vos lecteurs. Les hommes qui réfléchissent sont loin d'être d'accord en présence des discussions qu'elle suscite, quelque réjouissantes qu'elles soient en démontrant le zèle de nos sociétés militaires pour tout ce qui touche à la défense nationale. On peut éprouver de l'hésitation à entraver un aussi louable élan. Mais il y a aussi un péril réel à laisser croire la susdite question « mûre, » comme l'affirme M. X., dans la lettre insérée dans votre numéro du 1<sup>er</sup> avril, à paraître surtout confirmer les assertions de deux brochures récentes, dont les bases mêmes, très contestables, mériteraient un sérieux examen.

Vous le laissez pressentir, M. le rédacteur, pas plus que nous vous ne trouvez notre neutralité courant des risques « tout particulièrement graves, » parce qu'il a plu à notre puissante voisine de l'ouest de hérissier sa frontière de redoutables travaux défensifs. Nous connaissons plusieurs autorités des mieux qualifiées, ayant mûrement examiné la nouvelle situation et qui partagent entièrement cet avis. Le bon sens ne peut-il pas faire considérer au contraire les forts construits par les Français comme une sauvegarde pour nous, en ce que les ennemis dont ils peuvent redouter l'approche n'auront aucun avantage à venir les aborder en violant notre territoire. « Je me suis fortifiée sur toute ma frontière, leur dit la France; votre accès sur mon sol ne sera pas plus aisé en enfreignant une neutralité que vous avez reconnue et dont vous profitez comme moi. »

En nous plaçant au point de vue irréfutable, que la fortification est faite pour la défense bien plus que pour l'attaque, n'aurions-nous pas plutôt des motifs d'être soucieux de l'indifférence apparente de nos voisins du nord et de l'est, qui semblent dormir sur les deux oreilles, en laissant leurs abords dégarnis de notre côté et comptant